

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 25 octobre 2002

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2002/5-A/1/5

2 septembre 2002

ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES VÉRIFIÉS DE L'EXERCICE BIENNAL 2000–2001—SECTION V

**Rapport intérimaire sur l'application des
recommandations formulées par le
Commissaire aux comptes dans son rapport de
vérification pour 2000–2001**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS SON RAPPORT DE VERIFICATION POUR 2000–2001

1. Le Directeur exécutif a le plaisir de soumettre le présent rapport qui indique la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers du PAM pour l'exercice allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001 et contient des informations sur les mesures qui ont été ou qui seront adoptées pour les appliquer.
2. Le rapport du Commissaire aux comptes porte sur les résultats des vérifications réalisées en 2000, 2001 et la première partie de 2002. À l'issue de ses activités de vérification, le Commissaire aux comptes en a immédiatement communiqué les résultats aux services intéressés du siège et aux bureaux de pays sous forme d'observations d'audit ou de lettres de gestion. Cette pratique a donné la possibilité de répondre immédiatement aux recommandations faites et de prendre les mesures correctives ou de formuler les décisions et les stratégies appropriées pour appliquer les recommandations à l'avenir. Ces mesures sont exposées dans ce premier rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification pour 2000-2001.
3. Le présent rapport contient également une amélioration requise par le Comité financier de la FAO, à savoir que le Commissaire aux comptes indique dans son rapport l'importance relative de ses recommandations ainsi qu'un calendrier d'exécution. Le document se présente donc sous forme d'une matrice comprenant cinq colonnes:
 - La première colonne reprend les recommandations présentées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification pour 1998–1999, et cite le numéro du paragraphe du rapport du Commissaire aux comptes auquel elles correspondent.
 - La deuxième colonne donne l'ordre d'importance accordé à la recommandation par le Commissaire aux comptes.
 - La troisième colonne indique la date à laquelle les mesures proposées par le Commissaire aux comptes devront être achevées.
 - La quatrième colonne expose la réponse et les observations du Secrétariat concernant la recommandation.
 - La dernière colonne indique les mesures qui ont été adoptées ou qui le seront.



RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS SON RAPPORT DE VERIFICATION POUR 2000–2001

Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
QUESTIONS FINANCIÈRES				
Méthodes d'évaluation des produits				
La recommandation précédente, tendant à ce qu'il soit élaboré et introduit une procédure détaillée, comprenant notamment une définition précise des documents pouvant être considérés comme une facture du donateur, qui soit conforme à l'Article XIII.6 du Règlement général et à la Règle de gestion financière 104.2, est réitérée. [par. 15]	Importante	Avant la fin de 2002	D'accord.	Une directive sera préparée indiquant les procédures d'estimation de la valeur des produits, la définition des documents pouvant être considérés comme facture ou son équivalent et indiquant les services responsables d'assurer le respect des articles mentionnés.
Contribution des Amis du PAM				
Étant donné l'intention manifestée par le PAM de mobiliser un financement accru dans le secteur privé, il est recommandé qu'il soit établi une politique et des directives détaillées à ce sujet. Comme la question peut avoir des incidences sur les CAI, comme dans le cas des "Amis du PAM", le Conseil d'administration devrait être consulté avant la publication de la politique susmentionnée. Le Programme a indiqué que cette question serait au nombre de celles qui seront soulevées dans le cadre des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme. [par. 22]	Importante	Avant la fin de 2003	Convient de la nécessité d'élaborer une politique concernant la prise en charge et la comptabilité des dons en provenance du secteur privé. Celle-ci devrait comprendre également une politique régissant le recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI).	Un consultant a été engagé pour passer en revue les mécanismes de collecte de fonds auprès du secteur privé; des projets de politiques seront élaborés et présentés au Conseil d'administration dans le cadre de l'examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme.
Intérêts				
Il est recommandé qu'une nouvelle instruction comptable concernant le calcul des intérêts soit publiée sans tarder. [par. 29]	Mérite de retenir l'attention	Avant la fin de 2002	D'accord. Des instructions seront publiées pour formaliser la pratique actuelle de calcul automatique des intérêts dans WINGS.	





Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
Rapprochement des comptes bancaires				
Il est recommandé qu'aucun effort ne soit négligé pour raccourcir les délais qui caractérisent actuellement le processus de rapprochement des relevés bancaires. [par. 39]	Importante	Effet immédiat	<p>Les rapprochements des comptes bancaires ont été retardés en 2001 en raison de la priorité accordée aux activités de mise en service du service de la paie et du manque de personnel disponible. En revanche, le PAM a assuré que tous les paiements étaient correctement autorisés. Tous les soldes bancaires, y compris les paiements, ont été contrôlés en temps réel puisqu'ils sont maintenant accessibles dans le nouveau système.</p> <p>La fonction de rapprochement des comptes bancaires est passée de la trésorerie à la Sous-Division des comptes afin de renforcer les automatismes régulateurs.</p>	À ce jour, les rapprochements des comptes bancaires pour 2002 sont en bonne voie pour l'ensemble des 35 comptes bancaires du siège du PAM. On a donné priorité aux comptes dont la valeur en dollars est la plus élevée; environ 75 pour cent de l'ensemble des liquidités avait été rapprochés jusqu'en juin 2002.
Suivi des comptes bancaires des bureaux extérieurs				
Il est recommandé que la Sous-Division d'appui aux bureaux de terrain procède périodiquement à un rapprochement de sa liste de comptes des bureaux de pays avec les bureaux de pays intéressés. Il est recommandé en outre que les dispositions du COAG soient rappelées aux bureaux de pays. [par. 42]	Importante	Effet immédiat	<p>La liste actuelle des comptes des bureaux de pays (rapport mensuel des soldes comptables dans les livres de caisse), produite par une base de données au siège, a été envoyée aux administrateurs des finances et aux directeurs régionaux.</p> <p>En outre, la liste sera revue et comparée aux opérations bancaires transférées dans COAG-SAPInt afin de détecter les comptes bancaires qui ne figurent pas dans la liste des comptes bancaires autorisés.</p>	FSF continuera d'utiliser cette liste pour examiner l'état des comptes bancaires et le communiquer à la direction, y compris les décisions ou mesures prises pour ouvrir ou clore des comptes bancaires.

Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
Fonds monétisés détenus à titre fiduciaire				
<p>Il est recommandé ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les écarts existants devraient faire l'objet d'une enquête jusqu'à ce que la situation soit pleinement réglée. ➤ Ensuite, les éléments d'actif et de passif devraient être rapprochés périodiquement. ➤ Comme prescrit dans la Circulaire du Directeur exécutif, des vérificateurs externes locaux devraient être désignés pour vérifier lesdits fonds une fois par an. [par. 43] 	Importante	Effet immédiat	<p>On enquêtera sur les disparités existantes et les ajustements nécessaires seront apportés.</p> <p>D'accord. Tous les comptes d'actifs et de passifs seront passés en revue et rapprochés régulièrement.</p> <p>D'accord. OEDA effectuera un examen pour déterminer dans quelle mesure la circulaire du Directeur exécutif est appliquée.</p>	Le travail de rapprochement a commencé. Les ajustements nécessaires seront effectués une fois ce travail achevé.
Nombre de comptes (structure des comptes ouverts dans WINGS)				
<p>Il est recommandé qu'il soit entrepris un examen en vue de rationaliser la structure des comptes ouverts. [par. 48]</p>	Importante	Effet immédiat	D'accord.	Un consultant a été chargé de l'examen de la structure des comptes ouverts.
Primes de célérité et frais de surestaries				
<p>Il est recommandé que les montants encore en suspens soient apurés dès que possible et qu'il soit, par la suite, procédé à un rapprochement une fois par mois. Il est recommandé en outre que la directive concernant les "Politiques et procédures applicables aux surestaries et aux primes de célérité" soit publiée sans tarder. [par. 49]</p>	Importante	Effet immédiat	D'accord. Un rapprochement aura lieu tous les mois et les montants en suspens seront apurés dès que possible.	En juillet 2002, un projet de directive a été distribué aux services concernés pour observation en vue de la publier.
Comptes d'assurance				
<p>Il est recommandé qu'une fois qu'il sera achevé, ce document [plan d'action détaillé pour l'établissement de procédures comptables pour les comptes d'assurance, l'apurement de tous les postes en suspens et le rapprochement à opérer] soit examiné par l'OEDA et que les progrès accomplis dans ce domaine soient ultérieurement suivis. [par. 52]</p>	Importante	Effet immédiat	D'accord. Le plan d'action élaboré pour apurer les comptes en suspens sera mis en oeuvre rapidement et soumis à l'OEDA pour examen.	Une liste de propositions visant à renforcer la gestion, la comptabilité et l'établissement de rapports sur les comptes d'assurance a été établie et présentée au Directeur exécutif.



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
Fonds relatifs aux prestations dues au personnel				
La recommandation précédente, tendant à ce qu'il soit obtenu des informations exactes sur les engagements cumulés relatifs au personnel local du PNUD pour qu'ils puissent être reflétés comme il convient dans les états financiers de 2002–2003, est réitérée. (par. 53)	Mérite de retenir l'attention	Avant la clôture de l'exercice biennal 2002–2003	D'accord. Le PAM a obtenu du PNUD son dernier rapport actuariel. Toutefois celui-ci n'est d'aucune utilité au PAM, puisque les engagements n'y sont pas identifiés et qu'ils ne sont pas répartis entre les organisations des Nations Unies participantes.	Au début d'août 2002, le PAM a consulté le Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies lequel lui a conseillé de procéder à sa propre étude actuarielle si l'information concernant le personnel local du PAM était nécessaire immédiatement. Le Programme va donc suivre cet avis et s'occupera de cette question dans les prochains mois.
Différence des principes comptables appliqués aux recettes et aux dépenses AAP				
Il est recommandé que le PAM comptabilise aussi bien ses recettes que ses dépenses sur la base de l'exercice. [par. 64]	Fondamentale	Pendant l'exercice biennal 2004–2005 au plus tard	D'accord.	Le PAM a terminé l'analyse des incidences de ce changement et en présentera les résultats au Conseil lors de l'examen des coûts d'appui indirects pour 2000–2001 (EB.3/2002/5-C/1). La méthode de l'exercice sera appliquée dès que les systèmes et les procédures auront subi les modifications nécessaires.
Dépenses AAP				
Il est recommandé qu'un document détaillé concernant les dépenses AAP soit soumis au Conseil d'administration pour examen dès que possible ou, en tout état de cause, suffisamment avant la préparation du budget pour l'exercice biennal 2004–2005. (par 68)	Importante	En 2003	D'accord.	Le document présentant les résultats de l'examen des coûts d'appui indirects pour 2000-2001, qui sera soumis au Conseil en octobre 2002, comprend déjà une analyse approfondie des dépenses AAP. Les autres aspects ou éléments seront traités dans le cadre de l'examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme.





Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
QUESTIONS DE GESTION				
Gestion de la trésorerie				
Composition du Comité des placements du PAM				
Il est recommandé que le Comité des placements comporte un plus grand nombre de membres ayant une expérience professionnelle et pratique de la gestion de la trésorerie. [par. 91]	Importante	Avant la fin de 2002	D'accord.	Le PAM a entamé des discussions avec la FAO concernant la participation de son trésorier au comité du PAM et inversement. Le Comité des placements invite tous ses membres, y compris les suppléants, à ses réunions pour qu'ils puissent se familiariser davantage avec les questions à l'ordre du jour du Comité des placements.
Règlement intérieur				
Pour qu'il devienne un instrument plus utile, il est recommandé que l'on s'efforce d'adopter le programme de travail annuel du Comité des placements avant le début de l'année. [par. 95]	Mérite de retenir l'attention	À partir du plan de 2003	Le Comité des placements fera tout son possible pour adopter son programme de travail annuel avant le début de l'année.	
Il est recommandé que la préparation des réunions du Comité des placements soit améliorée pour que l'ordre du jour provisoire et la documentation puissent être distribués en temps utile. [par. 96]	Mérite de retenir l'attention	Effet immédiat	D'accord. Les retards mentionnés dans la distribution de l'ordre du jour et des documents provenaient de contraintes de personnel au service de la trésorerie (un seul fonctionnaire, assisté par un consultant) et d'activités et de décisions plus urgentes à prendre quotidiennement en matière de placement.	Pendant le premier semestre de 2002, l'ordre du jour et les documents ont été distribués plus tôt, comme indiqué dans le rapport du Commissaire aux comptes.
Il est recommandé que les minutes des réunions du Comité des placements soient publiées sans tarder conformément au Règlement intérieur. [par. 97]	Mérite de retenir l'attention	Effet immédiat	D'accord. Dans la mesure du possible, les minutes seront publiées immédiatement après les réunions du Comité des placements.	

Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
<i>Rapport annuel du Comité des placements</i>				
Comme la Circulaire du Directeur exécutif ne contient aucune disposition touchant la date à laquelle doit être présenté le rapport annuel du Comité des placements ni son contenu, il est recommandé que des dispositions à cet effet soient adoptées. [par. 98]	Mérite de retenir l'attention	Effet immédiat	D'accord. La circulaire du Directeur exécutif sera amendée pour inclure une clause concernant la date de la soumission du rapport annuel du Comité des placements.	Le projet de rapport annuel pour 2001 a été soumis à la réunion du Comité des placements du 30 juillet pour examiner les opérations du second trimestre.
<i>Arrangements bancaires au siège</i>				
Il est recommandé que, selon l'issue de l'examen des arrangements bancaires, une invitation à soumissionner pour la fourniture des services de gestion des liquidités soit publiée conformément à la Règle de gestion financière 112.17. [par. 110]	Fondamentale	Avant la mi-2003	D'accord. Toutefois il faut souligner que la décision de ne pas recourir au processus officiel d'invitation à soumissionner tant pour les banques existantes et que pour les nouvelles banques avait été prise en raison de la mise en service imminente du système de la paie, laquelle aurait présenté davantage de risques si de nouvelles banques avaient été sélectionnées à ce moment-là. La mise en service du service de la paie a été réussie, l'une des raisons de cette réussite étant la collaboration que ces banques ont fournie au Programme durant cette période et leur familiarité avec les opérations du PAM. Après examen des arrangements bancaires existants, le PAM donne au Conseil l'assurance qu'à l'avenir toute sélection se fera par invitation à soumissionner.	En 2001, le PAM a mené une procédure d'invitation à soumissionner en vue de sélectionner une banque responsable de la gestion des contributions des États-Unis pour le transport extérieur. Les processus d'évaluation seront suivis à l'avenir lors des prochains appels d'offre.



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
Arrangements bancaires sur le terrain				
Il est recommandé que, dans le contexte de la stratégie globale concernant les services bancaires mentionnés ci-dessus, le PAM continue d'élargir la pratique des comptes bancaires à solde nul. [par. 111]	Importante	Avant la fin de 2002	D'accord. La pratique des comptes bancaires à solde nul est actuellement élargie dans les bureaux de pays.	Des discussions sur l'élargissement de la pratique des comptes bancaires à solde nul ont été engagées avec les banques concernées pendant le second semestre de 2001. Les bureaux de pays concernés ont été informés, et le travail de préparation pour structurer les comptes a commencé. Cela comprend l'installation d'un système bancaire électronique permettant d'avoir accès à des informations en temps réel sur les opérations et les soldes ainsi que l'élaboration d'un manuel bancaire électronique pour le PAM.
Garde des fonds				
Comme le rendement des soldes placés dans le fonds administré sur le marché monétaire par l'actuel Gardien des fonds a été inférieur à celui obtenu par les gestionnaires externes des placements, il est recommandé que le montant de ces sommes soit réduit au minimum et qu'il soit organisé un processus de mise au concours pour la fourniture de ce service. Comme le précédent concours remonte à cinq ans, il est recommandé qu'un nouveau concours pour la fourniture des services de garde des fonds soit organisé prochainement. (par. 114)	Fondamentale	Avant la mi-2003	D'accord.	Les sommes placées dans les fonds du marché monétaire ont été maintenues à un niveau minimum correspondant aux besoins d'environ 10 jours. Le PAM a communiqué au Gardien des fonds son intention de mettre au concours les services de garde des fonds. Cette mise au concours se fera parallèlement à celle des gestionnaires de portefeuille, dont les contrats viennent à expiration en janvier 2003, ainsi que pour d'autres services bancaires.
Directives en matière de placements				
Il est recommandé que la circulaire relative aux placements soit complétée de manière à englober, en particulier, les questions liées à l'étalon de référence et à la qualité des instruments de placements. [par. 128]	Importante	Avant la fin de 2002	D'accord. Les directives sur les placements et les accords de service passés avec les gestionnaires des placements seront réexaminés, notamment les questions liées à l'étalon de référence, avant le début du nouveau contrat qui commencera en février 2003. Les résultats de cet examen seront incorporés dans les accords révisés et/ou dans les directives sur les placements.	



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
Placements à long terme des ressources affectées aux prestations dues au personnel, Régime des indemnités pour la cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation				
Étant donné que la FAO ne sera pas à même dans un avenir prévisible de mettre en oeuvre la stratégie moins risquée qu'elle a envisagée au cours des quatre dernières années, il est recommandé que le PAM reprenne à la FAO, dès que possible, la gestion de ses placements à long terme. (par. 145)	Fondamentale	Dès que possible	D'accord.	La FAO a été informée de la décision visant à lui reprendre la gestion des deux fonds d'indemnisation du personnel. Les décisions et mesures nécessaires sont prises pour mener à bien ce processus; il s'agit notamment de terminer une étude des éléments d'actif et de passif à partir de laquelle seront élaborées les politiques de placement à long terme pour ces fonds, notamment les fonds pour l'assurance-maladie après cessation de service.
Évaluation actuarielle				
Il est recommandé qu'à l'avenir, les évaluations actuarielles et les études des éléments d'actif et de passif soient planifiées suffisamment à l'avance pour pouvoir sélectionner un actuaire par mise au concours et inclure les résultats dans les états financiers soumis pour vérification. [par. 151]	Fondamentale	Pendant l'exercice biennal 2002–2003	D'accord pour l'avenir. Pour ce qui est de l'étude actuarielle en question, le PAM a dérogé à la mise au concours car il souhaitait disposer d'informations immédiates sur l'estimation du passif; en effet il estimait que l'étude conjointe menée avec la FAO n'avait pas fourni de résultats convaincants.	
Politique de gestion des monnaies et instrument de change				
Il est recommandé ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qu'il soit préparé et soumis à l'examen du Comité des placements une étude détaillée de l'importance et des incidences et des décaissements dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. ➤ Que le résultat de cet examen fasse l'objet d'un amendement formel de la politique existante et soit communiqué au Conseil d'administration pour information. [par. 163] 	Fondamentale	Étude à finaliser avant la fin de l'exercice biennal 2002–2003	D'accord. Nombre de ces questions ont été soulevées et résolues grâce aux nouvelles Règles de gestion financière et à la mise en service de WINGS. Il reste à consolider l'ensemble pour mettre au point une politique globale définissant les procédures régissant l'ensemble des opérations depuis la confirmation des contributions jusqu'à leur réception effective, leur programmation, le dégagement des	





Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
			crédits, l'engagement des dépenses (demandes de biens ou de services et commandes), les paiements et l'établissement des rapports finaux. FS s'engage à terminer l'élaboration de cette politique d'ici à la fin de l'exercice en cours et à la présenter au Conseil d'administration pour information.	
Processus de décentralisation				
Choix des villes hôtes des nouveaux bureaux régionaux				
Il est recommandé au cas où de nouveaux bureaux de région ou bureaux régionaux seraient créés à l'avenir, qu'une étude comparative soit menée dans tous les cas et conservée dans les dossiers. [par. 176]	Importante	Futurs bureaux de région ou régionaux	D'accord.	De nombreuses analyses, discussions et évaluations ont actuellement lieu pour décider de la redistribution des bureaux régionaux en Afrique, en tenant compte de la sécheresse en Afrique australe. Les résultats de cette analyse et les options pour l'établissement futur des bureaux régionaux seront pleinement documentés et conservés dans les dossiers.
Contributions des gouvernements				
Il est recommandé ce qui suit: ➤ Un nouvel accord (ou un avenant à l'accord conclu pour le bureau de région) devrait être conclu pour l'ODY, et il devrait en particulier exposer en détail la nature de l'actuelle contribution du gouvernement (locaux gratuits) et stipuler avec précision qui doit prendre à sa charge les dépenses afférentes aux services d'utilité publique, à l'entretien et aux réparations. ➤ Pour ce qui est du bureau de pays, une fois que le PAM aura défini sa politique d'ensemble, il devrait être conclu un nouvel accord. En attendant, il faudrait régler la situation concernant les arriérés. [par. 186]	Importante	Négociation devant être ouverte en 2002	D'accord en général. Toutefois, les suites données à cette question dépendront des résultats de l'étude en cours sur la redistribution des bureaux en Afrique.	

Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
Il est recommandé que le PAM renégocie son accord concernant l'établissement de l'ODB pour mieux aligner sa contribution sur les dépenses effectivement encourues par le bureau régional. [par. 191]	Importante	Négociation devant être ouverte en 2002	D'accord. ODB entamera ces négociations le plus tôt possible.	
Aménagement et contrôle et gestion du matériel				
Il est recommandé que tous les bureaux régionaux prennent des mesures sans tarder pour que la directive du 16 avril 1997 concernant la gestion et le contrôle du matériel soit respectée. [par. 195]	Importante	Effet immédiat	D'accord.	Un nouveau système d'inventaire fonctionnant sous Lotus Notes a été mis au point et testé au Caire. Lors d'une récente réunion, le Comité pour les questions de gestion et d'administration a décidé d'adopter le système et de l'installer dans tous les bureaux de terrain. Une stratégie de formation sera élaborée et mise en oeuvre dès que possible.
Rôles et attributions de chaque niveau				
Il est recommandé par conséquent qu'une nouvelle directive concernant les rôles et attributions des bureaux régionaux, des bureaux de région et des bureaux de pays soit finalisée dès que possible. [par. 201]	Mérite de retenir l'attention	Avant la fin de 2002		ODO a terminé le projet de directive. Il sera distribué à tous les bureaux concernés en vue de sa publication immédiate.
Mise en oeuvre du FMIP				
Nettoyage et transfert des données				
Il est recommandé que les travaux se poursuivent pour régler tous les problèmes soulevés par le transfert des données jusqu'à ce que tous les écarts soient pleinement expliqués, tous les postes soient dûment rapprochés et toute la documentation manquante soit dûment rassemblée. Des délais devraient être fixés à la lumière d'estimations précises de la charge de travail à prévoir, leur respect devrait être suivi de près et l'avancement des activités devrait être examiné périodiquement par l'OEDA. [par. 227]	Fondamentale	Avant la fin de 2002	D'accord.	Le travail de nettoyage après la migration des données s'est poursuivi en 2002. Les éléments nécessitant davantage de travail ont été déterminés et un programme de travail sera établi.





Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
Séparation des tâches				
Comme cette étude de la séparation des tâches est étroitement liée à l'étude des usagers autorisés par code d'opération, il est recommandé que l'une et l'autre soient menées à bien dès que possible. [par. 236]	Fondamentale	Avant la fin de 2002	D'accord.	Le Programme a adopté pour ses bureaux de pays les règlements déjà appliqués au siège. Au début du mois d'août, un projet de bulletin WINGS confiait ces responsabilités aux seuls chargés de la comptabilité ou des paiements. Des règles supplémentaires visant à réduire les risques mis en relief dans ce rapport seront finalisées d'ici à la fin août 2002.
Étant donné les risques potentiels de fraude, spécialement sur le terrain, il est de nouveau recommandé que la gestion des données concernant les fournisseurs soit centralisée dès que possible, tout au moins au niveau des bureaux régionaux pour tous les bureaux de pays de leur ressort. [par. 238]	Fondamentale	Avant la fin de 2002	D'accord.	En raison de ses contraintes en personnel, le Programme a provisoirement confié la responsabilité de "création de fournisseur" à deux agents du personnel seulement (et un suppléant) dans chaque bureau. Cela ramènera le nombre d'utilisateurs de 700 à environ 110. Une fois le plus gros du travail terminé, la situation sera revue.
Contrôle de l'intégrité des données financières				
Il est recommandé qu'il soit élaboré une procédure pour passer régulièrement en revue les lots de données entrées pour traitement ultérieur. Il est recommandé en outre qu'une procédure semblable soit élaborée pour passer périodiquement en revue les transactions ou documents "parqués". [par. 240]	Importante	Avant la fin de 2002		Des procédures seront élaborées pour l'examen des lots de données entrées pour traitement ultérieur et des documents "parqués".
Comme le PAM est d'accord avec les améliorations suggérées, il est recommandé qu'elles soient introduites dès que possible. [par. 242]	Importante	Avant la fin de 2002	D'accord. COAG-SAPInt est amélioré en permanence pour garantir un transfert plus fiable et efficace des transactions dans WINGS. En 2001, le PAM a déployé des efforts importants pour améliorer et harmoniser les transferts dans WINGS et les rendre plus fiables et plus efficaces.	Une version révisée de COAG-SAPInt a récemment été mise en service et des instructions ont été fournies aux bureaux de pays. Un récent examen de l'état des transferts de données a montré qu'à la fin de juillet 100 pour cent des dépenses des bureaux de pays avaient été transférés. Le système est donc à jour en ce qui concerne la comptabilisation des dépenses des bureaux de pays n'ayant pas accès à WINGS.



Recommandations du Commissaire aux comptes (Rapport sur la vérification pour 2000–2001)	Priorité	Date de mise en oeuvre	Réponse du PAM	Mesures prises ou à prendre
Accès au système de suivi, de traitement et d'analyse des produits (COMPAS)				
<p>Les recommandations sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ il faudrait remédier aux insuffisances de formation signalées et la documentation devrait être traduite en d'autres langues (espagnol et français au moins) dès que possible; ➤ il faudrait envisager à la lumière de l'expérience acquise par les bureaux de pays, qui l'utilisent depuis son installation, d'apporter au système des améliorations à plus longue échéance. [par. 248] 	Importante	Avant la fin de 2002	<p>Le PAM a l'intention de renforcer la capacité de ses bureaux régionaux afin qu'ils puissent organiser des formations, adaptées aux besoins régionaux.</p> <p>La version 2.0 de COMPAS sera finalisée et mise en service sous peu et le nouveau guide de l'utilisateur sera traduit.</p> <p>Le système est constamment évalué grâce à des contacts réguliers avec les bureaux de terrain. Les améliorations apportées constituent en fait des réponses aux besoins manifestés par le bureau de terrain ou par d'autres unités dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire du PAM.</p>	<p>Une proposition visant la mise en oeuvre de cette stratégie a été présentée au Directeur exécutif pour approbation. Son financement sera inclus dans la proposition que celui-ci présentera au Conseil d'administration en octobre.</p>
Utilisation de l'interface COAG-SAPInt				
<p>Les recommandations sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ il faudrait remédier aux insuffisances de formation signalées et la documentation devrait être traduite en d'autres langues (espagnol et français au moins) dès que possible; ➤ la priorité devrait être accordée à la mise en service du système SAP, au moins dans tous les grands bureaux de pays, avec une connectivité et une formation adéquates. [par. 252] 	Importante	Avant la fin de 2002	<p>D'accord. Le guide sera traduit en français et en espagnol dès que possible.</p> <p>La mise en service de WINGS dans tous les bureaux de pays est une priorité de l'Organisation; elle devra se poursuivre à un rythme plus rapide, comme le recommande le Commissaire aux comptes.</p>	<p>Une stratégie a été formulée à cet effet, comprenant entre autres l'installation de WINGS—Light (capacité de lecture, d'impression, etc.); elle sera finalisée fin août et présentée à la direction de ICT.</p> <p>Une proposition de financement de cette initiative a été présentée au Directeur exécutif; elle sera présentée au Conseil d'administration en octobre.</p>

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes
CAA	Convention relative à l'aide alimentaire
CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
CCEG	Contribution de contrepartie en espèces des gouvernements
CCP	Comité consultation pour les placements (FAO)
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CII	Compte d'intervention immédiate
COAG-SAPInt	Interface SAP du Guide comptable des bureaux de pays
COD	Coûts opérationnels directs
COMPAS	Système de suivi, de traitement et d'analyse des produits
CPA	Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire
DAH-CERF	Département des affaires humanitaires – Fonds central autorenewable d'urgence
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMIP	Programme pour l'amélioration de la gestion financière
GL:M	Grand Livre
IPSR	Intervention prolongée de secours et de relèvement
ISP	Document de stratégie institutionnelle
OASIS	Système intégré d'opérations et stratégies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAIU	Réserve alimentaire mondiale d'urgence
RMS	Système de mobilisation des ressources
SAP	Systèmes, applications et produits de traitement des données
SIMSS	Système d'appui stratégique intégré à la gestion
STRIPS	<i>Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities</i>
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNAS	Normes comptables du système des Nations Unies
UNHRD	Dépôt destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies
UNSECOORD	Coordinateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM
WIS	Système d'informatique de gestion du PAM